



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015 A 9H00**

**AFFAIRE N° 03**

**AUTORISATION DE SIGNER LES LOTS 1 A 15 DE LA  
PROCEDURE DE CONSULTATION DU MARCHE N°A.15.034 «  
TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES ELEVES DOMICILIES  
SUR LE TERRITOIRE DE LA CASUD - RELANCE »**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq du mois de septembre à neuf heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 bis rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**NOTA**

*Nombre de  
conseillers en  
exercice : 48*

*Présents : 34  
Absents  
représentés :  
7  
Absent : 7*

**ETAIENT PRESENTS**

André THIEN AH KOON, Patrick LEBRETON, Jacquet HOARAU, Harry MUSSARD, Bernard PAYET, Blanche-Reine JAVELLE, Pierre ROBERT, Henri-Claude HUET (de l'affaire n° 1 à la question diverse n° 1) Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Axel VIENNE, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, Inelda BAUSSILLON, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX-RIVIERE, Gilberte GERARD, Emmanuelle HOARAU, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Jo LEBON, Harry MALET, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Paulet PAYET, Marie-France RIVIERE, François RIVIERE, François ROUSSEY, Jessica SELLIER, Catherine TURPIN, Bachil VALY, Raymonde VIENNE, Henri-Claude YEBO.

**REPRESENTE(E)S-PROCURATION**

Sabrina PICARD (procuration à M. Paulet PAYET), Monique BENARD-DESLAIS (procuration à M. André THIEN AH KOON), Isabelle GROSSET-PARIS (procuration à M. Bachil VALY), Rose Andrée

MUSSARD (procuration à M. Christian LANDRY), Marie-Andrée LEJOYEUX (procuration à Mme Blanche-Reine JAVELLE), Harry-Claude MOREL (procuration à M. Harry MUSSARD), Alin GUEZELLO (procuration à M. François RIVIERE), Henri-Claude HUET (procuration à M. Axel VIENNE : de l'affaire n° 2 à l'affaire n° 17).

### **ETAIENT ABSENTS**

Priscilla PAYET, Clarita TURPIN, Colette FONTAINE, André DUPREY, Olivier RIVIERE, José PAYET, Jean-Jacques VLODY.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## **AFFAIRE N° 03**

**AUTORISATION DE SIGNER LES LOTS 1 A 15 DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION DU MARCHÉ N°A.15.034 « TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES ELEVES DOMICILIES SUR LE TERRITOIRE DE LA CASUD - RELANCE »**

### **Note de synthèse**

#### **I) Objet du marché**

Le présent marché a pour objet l'exécution de services publics routiers de transports scolaires à caractère régulier pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD (comprenant les communes de l'Entre-Deux, Saint-Joseph, Saint-Philippe et Le Tampon).

Un précédent marché (n°A.15.019) a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général par décision n°03-2015 en date du 23 juin 2015. La présente consultation constitue la relance de la précédente procédure.

#### **II) Décompositions en lots**

La présente consultation est décomposée en 15 lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct.

Chaque lot comprend plusieurs services de transports scolaires, chaque service correspondant à l'exécution d'un ensemble de circuits journaliers et/ou hebdomadaires.

**1- Lot 1 : Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur de la Plaine des cafres - Relancé**

Le présent lot a pour objet l'exécution de services publics routiers de transports scolaires à caractère régulier pour les élèves domiciliés principalement sur le secteur de la Plaine des cafres et poursuivant leur scolarité dans les établissements scolaires de la commune du Tampon.

**2- Lot 2 : Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur du 12eme km/ Bras Creux/ 14eme km/ 17eme km - Relancé**

Le présent lot a pour objet l'exécution de services publics routiers de transports scolaires à caractère régulier pour les élèves domiciliés principalement sur le secteur du 12eme km/ Bras Creux/ 14eme km/ 17eme km et poursuivant leur scolarité dans les établissements scolaires de la commune du Tampon.

**3- Lot 3 : Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur de Trois-Mares / Bras de Pontho / Pont d'Yves - Relancé**

Le présent lot a pour objet l'exécution de services publics routiers de transports scolaires à caractère régulier pour les élèves domiciliés principalement sur le secteur de Trois-Mares / Bras de Pontho / Pont d'Yves et poursuivant leur scolarité dans les établissements scolaires de la commune du Tampon.

**4- Lot 4 : Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur du Centre-ville du Tampon et de la Châtoire - Relancé**

Le présent lot a pour objet l'exécution de services publics routiers de transports scolaires à caractère régulier pour les élèves domiciliés principalement sur le secteur du Centre-ville du Tampon et de la Châtoire et poursuivant leur scolarité dans les établissements scolaires de la commune du Tampon.

**5- Lot 5 : Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur de Bérive / Grand Tampon / Petit Tampon / Ligne d'Équerre / Ville blanche - Relancé**

Le présent lot a pour objet l'exécution de services publics routiers de transports scolaires à caractère régulier pour les élèves domiciliés principalement sur le secteur de Bérive / Grand Tampon / Petit Tampon / Ligne d'Équerre / Ville blanche et poursuivant leur scolarité dans les établissements scolaires de la commune du Tampon.



**6- Lot 6 : Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint Joseph : secteur de La Crête / Parc à Moutons / Matouta/ Vincenzo - Relancé**

Le présent lot a pour objet l'exécution de services publics routiers de transports scolaires à caractère régulier pour les élèves domiciliés principalement sur le secteur de La Crête / Parc à Moutons / Matouta/ Vincenzo et poursuivant leur scolarité dans les établissements scolaires de la commune de Saint Joseph.

**7- Lot 7 : Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint Joseph : secteur de Grand Galet / Passerelle / Langevin/ Littoral - Relancé**

Le présent lot a pour objet l'exécution de services publics routiers de transports scolaires à caractère régulier pour les élèves domiciliés principalement sur le secteur de Grand Galet / Passerelle / Langevin/ Littoral et poursuivant leur scolarité dans les établissements scolaires de la commune de Saint Joseph.

**8- Lot 8 : Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint Joseph : secteur de Grand Coude / Jean Petit – Relancé**

Le présent lot a pour objet l'exécution de services publics routiers de transports scolaires à caractère régulier pour les élèves domiciliés principalement sur le secteur de Grand Coude/Jean Petit et poursuivant leur scolarité dans les établissements scolaires de la commune de Saint Joseph.

**9- Lot 9 : Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint Joseph : secteur de la route des remparts / Petite Plaine / Plaine des grègues / Les Lianes / Carosse - Relancé**

Le présent lot a pour objet l'exécution de services publics routiers de transports scolaires à caractère régulier pour les élèves domiciliés principalement sur le secteur de la route des remparts / Petite Plaine / Plaine des grègues / Les Lianes / Carosse et poursuivant leur scolarité dans les établissements scolaires de la commune de Saint Joseph.

**10- Lot 10 : Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de l'Entre-Deux ou à proximité - Relancé**

Le présent lot a pour objet l'exécution de services publics routiers de transports scolaires à caractère régulier pour les élèves domiciliés principalement sur le territoire de la commune de l'Entre-Deux et poursuivant leur scolarité dans les établissements scolaires de la commune de l'Entre-Deux ou extérieurs à celle-ci.

### **11- Lot 11 : Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint-Philippe ou à proximité - Relancé**

Le présent lot a pour objet l'exécution de services publics routiers de transports scolaires à caractère régulier pour les élèves domiciliés principalement sur la commune de St-Philippe et poursuivant leur scolarité dans les établissements scolaires de la commune de Saint-Philippe ou extérieurs à celle-ci.

### **12- Lot 12 : Desserte des établissements scolaires extérieurs à la commune du Tampon - Relancé**

Le présent lot a pour objet l'exécution de services publics routiers de transports scolaires à caractère régulier pour les élèves domiciliés principalement sur le territoire de la commune du Tampon vers les établissements scolaires situés sur le territoire des communes limitrophes à savoir Saint-Pierre et Saint-Louis.

### **13- Lot 13 : Desserte des établissements scolaires extérieurs à la commune de Saint Joseph - Relancé**

Le présent lot a pour objet l'exécution de services publics routiers de transports scolaires à caractère régulier pour les élèves domiciliés principalement sur le territoire de la commune de Saint Joseph vers les établissements scolaires situés sur le territoire des communes limitrophes à savoir Saint-Pierre et Saint-Louis.

### **14- Lot 14 : Desserte des établissements scolaires extérieurs (élèves internes domiciliés sur le territoire de la commune du Tampon) - Relancé**

Le présent lot a pour objet l'exécution de services publics routiers de transports scolaires à caractère régulier pour les élèves internes de la commune du Tampon vers les établissements scolaires situés en dehors du territoire intercommunal (Établissements scolaires de l'Est et de l'Ouest).

### **15- Lot 15 : Desserte des établissements scolaires extérieurs (élèves internes domiciliés sur le territoire de la commune de Saint-Joseph) - Relancé**

Le présent lot a pour objet l'exécution de services publics routiers de transports scolaires à caractère régulier pour les élèves internes de la commune de Saint-Joseph vers les établissements scolaires situés en dehors du territoire intercommunal (Établissements scolaires de l'Est et de l'Ouest).

### **III) Caractéristiques du marché**

Il s'agit d'un marché public de services.

Il s'agit d'un marché alloti.

Il ne s'agit pas d'un marché à tranches.  
Il ne s'agit pas d'un marché à bons de commande.  
Le marché est couvert par l'accord-cadre sur les marchés publics.

Chaque lot sera conclu avec un seul opérateur économique qui pourra être un groupement momentané d'entreprises solidaire ou conjoint.

#### **Durée du marché**

• La durée des **lots 6, 7 (tous les services sauf JO19), 8, 9, 10 (tous les services sauf ED 07 et ED 08), 11 et 13** est de **5 années scolaires à compter de la rentrée scolaire du 26 octobre 2015** ou de la date de notification du lot si celle-ci est postérieure.

Les lots 6, 7 (tous les services sauf JO19), 8, 9, 10 (tous les services sauf ED 07 et ED 08), 11 et 13 pourront être reconduits deux (2) fois de façon expresse pour une période de un (1) an correspondant à l'année scolaire.

• La durée des **lots 1 à 5, 12 et 14** est de **5 années scolaires à compter de la rentrée scolaire 2016-2017 à compter de la rentrée scolaire 2016-2017**.

Les lots 1 à 5, 12 et 14 pourront être reconduits une (1) fois de façon expresse pour une période de un (1) an correspondant à l'année scolaire.

• La durée des **lots 10 (uniquement les services ED 07 et ED 08), 7 (uniquement JO 19) et 15** est de **5 années scolaires à compter du 12 octobre 2016**.

Les lots 10 (uniquement les services ED 07 et ED 08), 7 (uniquement JO 19) et 15 pourront être reconduits une (1) fois de façon expresse pour une période de un (1) an correspondant à l'année scolaire.

#### **IV- Procédure de passation**

##### **a) Ouverture des plis**

Le 17 août 2015 et en dehors de la présence du public, les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) ont procédé à l'ouverture des plis.

A l'issue de l'enregistrement des pièces relatives à la candidature, la CAO :

**1) a constaté que le candidat GEM SCHOOL, groupement composé des sociétés Transports Mooland Osmand SA, SAS Charles Express, SAEM SEMITTEL, SARL AH-NIAVE et la SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud avait remis un dossier de candidature incomplet. Aussi et conformément à l'article 52 I du code des marchés publics, la Commission d'Appel d'Offres a demandé au Représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur de solliciter ces candidats en vue de compléter leur dossier de candidature avant le 25 août 2015 à 15 h 30 (heure locale).**

**Les autres candidats : SARL ABC et groupement MOUTOUSSAMY et TRANSPORTS C. JOSEPH, dont le dossier de candidature était complet, ont été informés de cette demande et ont également eu la possibilité de compléter leur dossier de candidature sur d'autres points s'ils le souhaitaient, et ce dans le même délai.**

**2) a renvoyé l'attribution du marché « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASud - Relancé » à une date ultérieure,**

**3) a demandé au Directeur des Transports de procéder à l'analyse des offres et de vérifier que les offres remises par les candidats comportent effectivement l'ensemble des éléments exigés aux articles 4.2 et 6.4.1 du règlement de la consultation.**

**b) Analyse et sélection des candidatures et attribution**

Le 16 septembre 2015, la Commission d'appel d'offres (CAO) a décidé :

D'une part :

1) De sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 1 :

- Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud.
- Groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés TRANSPORTS C. JOSEPH, SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, SARL L'OISEAU BLEU, SARL AUTOCARS DES MASCAREIGNES (ADM) et SARL VNM TRANSPORTS.

2) De sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 2 :

- Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud.
- Groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés TRANSPORTS C. JOSEPH, SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, SARL L'OISEAU BLEU, SARL AUTOCARS DES MASCAREIGNES (ADM) et SARL VNM TRANSPORTS.

3) De sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 3 :

- Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud.
- Groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés TRANSPORTS C. JOSEPH, SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, SARL L'OISEAU BLEU, SARL AUTOCARS DES MASCAREIGNES (ADM) et SARL VNM TRANSPORTS.

4) De sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 4 :

- Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud.
- Groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés TRANSPORTS C. JOSEPH, SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, SARL L'OISEAU BLEU, SARL AUTOCARS DES MASCAREIGNES (ADM) et SARL VNM TRANSPORTS.

5) De sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 5 :

- Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud.
- Groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés TRANSPORTS C. JOSEPH, SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, SARL L'OISEAU BLEU, SARL AUTOCARS DES MASCAREIGNES (ADM) et SARL VNM TRANSPORTS.

6) De sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 6 :

- Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud.
- Groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés TRANSPORTS C. JOSEPH, SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, SARL L'OISEAU BLEU, SARL AUTOCARS DES MASCAREIGNES (ADM) et SARL VNM TRANSPORTS.



**7) De sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 7 :**

- **Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud.**
- **Groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés TRANSPORTS C. JOSEPH, SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, SARL L'OISEAU BLEU, SARL AUTOCARS DES MASCAREIGNES (ADM) et SARL VNM TRANSPORTS.**

**8) De sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 8 :**

- **Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud.**
- **Groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés TRANSPORTS C. JOSEPH, SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, SARL L'OISEAU BLEU, SARL AUTOCARS DES MASCAREIGNES (ADM) et SARL VNM TRANSPORTS.**

**9) De sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 9 :**

- **Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud.**
- **Groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés TRANSPORTS C. JOSEPH, SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, SARL L'OISEAU BLEU, SARL AUTOCARS DES MASCAREIGNES (ADM) et SARL VNM TRANSPORTS.**

**10) De sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 10 :**

- **Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud.**
- **Groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés TRANSPORTS C. JOSEPH, SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, SARL L'OISEAU BLEU, SARL AUTOCARS DES MASCAREIGNES (ADM) et SARL VNM TRANSPORT.**

11) De sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 11 :

- Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud.
- Groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés TRANSPORTS C. JOSEPH, SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, SARL L'OISEAU BLEU, SARL AUTOCARS DES MASCAREIGNES (ADM) et SARL VNM TRANSPORTS.

12) De sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 12 :

- Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud.
- Groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés TRANSPORTS C. JOSEPH, SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, SARL L'OISEAU BLEU, SARL AUTOCARS DES MASCAREIGNES (ADM) et SARL VNM TRANSPORTS.

13) De sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 13 :

- Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud.
- Groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés TRANSPORTS C. JOSEPH, SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, SARL L'OISEAU BLEU, SARL AUTOCARS DES MASCAREIGNES (ADM) et SARL VNM TRANSPORTS.

14) De sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 14 :

- **SARL Transports Allon Bat Carré (ABC).**
- Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud.
- Groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés TRANSPORTS C. JOSEPH, SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, SARL L'OISEAU BLEU, SARL AUTOCARS DES MASCAREIGNES (ADM) et SARL VNM TRANSPORTS.

15) De sélectionner les candidatures suivantes dans le cadre du lot 15 :

- **SARL Transports Allon Bat Carré (ABC).**
- Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud.
- Groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés TRANSPORTS C. JOSEPH, SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, SARL L'OISEAU BLEU, SARL AUTOCARS DES MASCAREIGNES (ADM) ET SARL VNM TRANSPORTS.

D'autre part :

1) D'attribuer le lot 1 "**Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur de la Plaine des cafres - Relancé**" au candidat Groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés TRANSPORTS C. JOSEPH, SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, SARL L'OISEAU BLEU, SARL AUTOCARS DES MASCAREIGNES (ADM) ET SARL VNM TRANSPORTS pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires avec notamment :

Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFMo) HT :	Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFMa) HT
4,69 €	1,63 €

2) D'attribuer le lot 2 "**Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur du 12eme km/ Bras Creux/ 14eme km/ 17eme km - Relancé**" au candidat Groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés TRANSPORTS C. JOSEPH, SARL MOUTOUSSAMY ET FILS, SARL L'OISEAU BLEU, SARL AUTOCARS DES MASCAREIGNES (ADM) ET SARL VNM TRANSPORTS pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires avec notamment :

Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFMo) HT :	Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFMa) HT
3,90 €	1,29 €

3) D'attribuer le lot 3 "**Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur de Trois-Mares / Bras de Pontho / Pont d'Yves - Relancé**" au candidat Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires avec notamment :

Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFMo) HT :	Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFMa) HT
5,07 €	1,54 €

4) D'attribuer le lot 4 "**Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur du Centre-ville du Tampon et de la Châtoire - Relancé**" au candidat Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires avec notamment :

Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFMo) HT :	Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFMa) HT
6,48 €	1,62 €

5) D'attribuer le lot 5 "**Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur de Bérive / Grand Tampon / Petit Tampon / Ligne d'Équerre / Ville blanche - Relancé**" au candidat Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires avec notamment :

Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFMo) HT :	Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFMa) HT
4,67 €	1,47 €



6) D'attribuer le lot 6 "**Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint Joseph : secteur de La Crête / Parc à Moutons / Matouta/ Vincenzo - Relancé**" au candidat Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires avec notamment :

Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFMo) HT :	Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFMa) HT
5,64 €	1,76 €

7) D'attribuer le lot 7 "**Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint Joseph : secteur de Grand Galet / Passerelle / Langevin/ Littoral - Relancé**" au candidat Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires avec notamment :

Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFMo) HT :	Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFMa) HT
3,81 €	1,52 €

8) D'attribuer le lot 8 "**Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint Joseph : secteur de Grand Coude / Jean Petit - Relancé**" au candidat Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires avec notamment :

Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFMo) HT :	Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFMa) HT
4,22 €	1,67 €

9) D'attribuer le lot 9 "**Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint Joseph : secteur de la route des remparts / Petite Plaine / Plaine des grègues / Les Lianes / Carosse - Relancé**" au candidat Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires avec notamment :

Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFMo) HT :	Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFMa) HT
4,16 €	1,68 €

10) D'attribuer le lot 10 "**Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de l'Entre-Deux ou à proximité - Relancé**" au candidat Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires avec notamment :

Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFMo) HT :	Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFMa) HT
3,32 €	1,37 €

11) D'attribuer le lot 11 "**Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint-Philippe ou à proximité - Relancé**" au candidat Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires avec notamment :

Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFMo) HT :	Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFMa) HT
5,36 €	1,61 €

12) D'attribuer le lot 12 "**Desserte des établissements scolaires extérieurs à la commune du Tampon - Relancé**" au candidat Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires avec notamment :

Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFMo) HT :	Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFMa) HT
5,32 €	1,48 €

13) D'attribuer le lot 13 "**Desserte des établissements scolaires extérieurs à la commune de Saint Joseph - Relancé**" au candidat Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires avec notamment :

Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFMo) HT :	Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFMa) HT
4,66 €	1,66 €

14) D'attribuer le lot 14 "**Desserte des établissements scolaires extérieurs (élèves internes domiciliés sur le territoire de la commune du Tampon) - Relancé**" au candidat Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires avec notamment :

Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFMo) HT :	Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFMa) HT
3,44 €	1,28 €

15) D'attribuer le lot 15 "**Desserte des établissements scolaires extérieurs (élèves internes domiciliés sur le territoire de la commune de Saint-Joseph) - Relancé**" au candidat Groupement Momentané d'Entreprises Solidaire (GMES SCHOOL) composé des sociétés TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, CHARLES EXPRESS SAS, TRANSPORTS AH-NIAVE et SARL Coopérative des Taxiteurs du Grand Sud pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires avec notamment :

Prix kilométrique forfaitaire moyen (PKFMo) HT :	Prix kilométrique forfaitaire marginal (PKFMa) HT
4,98 €	1,35 €

**Pour rappel, le montant prévisionnel pour l'ensemble des lots de la consultation est estimé à 5 800 000 €, ce qui représente une flotte de 128 véhicules.**

L'ensemble des pièces relatives à cette procédure de marché sont consultables par les élus qui le souhaitent sur simple demande ou directement au siège administratif de la CASUD (pendant les horaires d'ouverture) auprès de la Direction de la commande publique.

**Il est donc proposé à l'Assemblée :**

**1) Pour le lot 1 :**

- **D'approuver le marché relatif au lot 1 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur de la Plaine des cafres – Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 1.**

**2) Pour le lot 2 :**

- **D'approuver le marché relatif au lot 2 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur du 12eme km/ Bras Creux/ 14eme km/ 17eme km - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 2.**

**3) Pour le lot 3 :**

- **D'approuver le marché relatif au lot 3 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur de Trois-Mares / Bras de Pontho / Pont d'Yves – Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 3.**

**4) Pour le lot 4 :**

- **D'approuver le marché relatif au lot 4 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur du Centre-ville du Tampon et de la Châtoire – Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 4.**

**5) Pour le lot 5 :**

- **D'approuver le marché relatif au lot 5 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur de Bérive / Grand Tampon / Petit Tampon / Ligne d'Équerre / Ville blanche – Relancé" de la**



**procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé - Relancé »,**

**- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 5.**

**6) Pour le lot 6 :**

**- D'approuver le marché relatif au lot 6 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint Joseph : secteur de La Crête / Parc à Moutons / Matouta/ Vincenzo - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**

**- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 6.**

**7) Pour le lot 7 :**

**- D'approuver le marché relatif au lot 7 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint Joseph : secteur de Grand Galet / Passerelle / Langevin/ Littoral - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**

**- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 7.**

**8) Pour le lot 8 :**

**- D'approuver le marché relatif au lot 8 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint Joseph : secteur de Grand Coude / Jean Petit - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**

**- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 8.**

**9) Pour le lot 9 :**

**- D'approuver le marché relatif au lot 9 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint Joseph : secteur de la route des remparts / Petite Plaine / Plaine des grègues / Les Lianes / Carosse - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**

**- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 9.**

**10) Pour le lot 10 :**

- **D'approuver le marché relatif au lot 10 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de l'Entre-Deux ou à proximité - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 10.**

**11) Pour le lot 11 :**

- **D'approuver le marché relatif au lot 11 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint-Philippe ou à proximité - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 11.**

**12) Pour le lot 12 :**

- **D'approuver le marché relatif au lot 12 "Desserte des établissements scolaires extérieurs à la commune du Tampon - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 12.**

**13) Pour le lot 13 :**

- **D'approuver le marché relatif au lot 13 "Desserte des établissements scolaires extérieurs à la commune de Saint Joseph - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 13.**

**14) Pour le lot 14 :**

- **D'approuver le marché relatif au lot 14 "Desserte des établissements scolaires extérieurs (élèves internes domiciliés sur le territoire de la commune du Tampon) - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 14.**

**15) Pour le lot 15 :**

- **D'approuver le marché relatif au lot 15 "Desserte des établissements scolaires extérieurs (élèves internes domiciliés sur le territoire de la commune de Saint-Joseph) - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 15.**

**Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.**

**DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**1) Pour le lot 1 :**

- **Approuve le marché relatif au lot 1 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur de la Plaine des cafres – Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 1.**

**2) Pour le lot 2 :**

- **Approuve le marché relatif au lot 2 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur du 12eme km/ Bras Creux/ 14eme km/ 17eme km - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 2.**

**3) Pour le lot 3 :**

- **Approuve le marché relatif au lot 3 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur de Trois-Mares / Bras de Pontho / Pont d'Yves – Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 3.**

**4) Pour le lot 4 :**

- **Approuve le marché relatif au lot 4 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur du Centre-ville du Tampon et de la Châtoire – Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 4.**

**5) Pour le lot 5 :**

- **Approuve le marché relatif au lot 5 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune du Tampon : secteur de Bérive / Grand Tampon / Petit Tampon / Ligne d'Équerre / Ville blanche – Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé - Relancé »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 5.**

**6) Pour le lot 6 :**

- **Approuve le marché relatif au lot 6 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint Joseph : secteur de La Crête / Parc à Moutons / Matouta/ Vincenzo - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé » ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 6.**



**7) Pour le lot 7 :**

- **Approuve le marché relatif au lot 7 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint Joseph : secteur de Grand Galet / Passerelle / Langevin/ Littoral - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 7.**

**8) Pour le lot 8 :**

- **Approuve le marché relatif au lot 8 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint Joseph : secteur de Grand Coude / Jean Petit - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 8.**

**9) Pour le lot 9 :**

- **Approuve le marché relatif au lot 9 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint Joseph : secteur de la route des remparts / Petite Plaine / Plaine des grègues / Les Lianes / Carosse - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 9.**

**10) Pour le lot 10 :**

- **Approuve le marché relatif au lot 10 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de l'Entre-Deux ou à proximité - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 10.**

**11) Pour le lot 11 :**

- **Approuve le marché relatif au lot 11 "Desserte des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Saint-Philippe ou à proximité - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 11.**

**12) Pour le lot 12 :**

- **Approuve le marché relatif au lot 12 "Desserte des établissements scolaires extérieurs à la commune du Tampon - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 12.**

**13) Pour le lot 13 :**

- **Approuve le marché relatif au lot 13 "Desserte des établissements scolaires extérieurs à la commune de Saint Joseph - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 13.**

**14) Pour le lot 14 :**

- **Approuve le marché relatif au lot 14 "Desserte des établissements scolaires extérieurs (élèves internes domiciliés sur le territoire de la commune du Tampon) - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 14.**

**15) Pour le lot 15 :**

- Approuve le marché relatif au lot 15 "Desserte des établissements scolaires extérieurs (élèves internes domiciliés sur le territoire de la commune de Saint-Joseph) - Relancé" de la procédure de consultation du marché n°A.15.034 « Transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD - Relancé »,
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce lot 15.

**Abstentions : 00**

**Contre : 00**

**Pour : 41**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président de la CASUD**



**André THIEN AH KOON**

Envoyé en préfecture le 02/10/2015

Reçu en préfecture le 02/10/2015

Affiché le



ID : 974-249740085-20150925-AFF03CC250915-DE